

Conseil de la Vie Associative

Compte rendu

Réunion du 07 décembre 2017

Étaient présents :

- Pour les Associations : CHIRON Guy, BENVENUTO Marc, BRUN Sylvie, BATY Anthony, TORRES Alexia, CHOCHILLON Emmanuelle, JACCAZ Yves, RIPOCHE Marie-Thérèse, RAGAZZONI Jean-Louis, POTY-BARBOSA Jeanine,
- Pour l'OMS : FOURNIER Nadine
- Pour l'Opposition : FROLET Cécile
- Pour la Majorité : LOPEZ Stéphane
- Pour les services de la Mairie : DELOR Benjamin

Présentation de l'ordre du jour.

Rappel des missions du Conseil de la Vie Associative,
Rappel et réflexions sur le fonctionnement du Conseil

- Modalités de délibérations
- Définitions des binômes
- Présidence et secrétariat
- Nombres de voix
- Calendrier des réunions

Missions et objet

Cette instance a pour objet de :

- Faire vivre un partenariat équilibré entre la Ville de Voreppe et le monde associatif,
- Construire un projet associatif communal dans le respect de l'indépendance des associations et dans l'intérêt commun du tissu associatif,
- Favoriser la concertation, faciliter les démarches et fluidifier les échanges entre les associations et la commune,
- Être un véritable trait d'union entre les associations et la municipalité.
- Être un organe consultatif et force de proposition veillant à faire vivre la Charte de la Vie Associative et à faire respecter le cadre posé par celle-ci.

Il convient de préciser que le Conseil de la Vie Associative n'est pas en charge ni de l'organisation ni de l'affectation des moyens auprès des associations, ces missions restent à la charge de la Ville de Voreppe

Composition

Le Conseil de la Vie Associative est composé de 26 membres.

Un collège de 2 élus municipaux de la Majorité nommé par le Maire de Voreppe,

Un collège de 2 élus municipaux de l'opposition

Un représentant de l'OMS désigné par le Comité Directeur

Un collège de représentant du monde associatif composé de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants, élus par tirage au sort parmi les volontaires déclarés en début de séance de réunion des Présidents.

Tous les membres, qu'ils soient titulaires ou suppléants, sont invités à participer à toutes les séances.

Durée de mandat

La durée de mandat des élus associatifs est fixée à 2 ans, à compter de la date d'élection du Conseil, soit le 12 octobre 2017. Ce mandat n'est pas tacitement renouvelable.

Le mandat des élus municipaux est limité au mandat municipal.

En cas de perte de la qualité de membre du comité directeur de son association, l'élu associatif pourra terminer son mandat au sein du Conseil, mais ne pourra se représenter qu'à la condition d'être engagé dans une association et avec approbation de son président.

Fonctionnement du Conseil de la Vie Associative

Le Conseil de la Vie Associative se réunira en moyenne une fois tous les 2 mois

- La présidence et le secrétariat seront assurés de façon tournante entre les membres du conseil.
 - Les missions de chacun seront définies en clôture de séance et reportées sur le compte rendu.
- Des réunions supplémentaires pourront être convoquées à la demande des membres du Conseil.
 - Les membres ont estimé que pour le lancement du Conseil de la Vie Associative, il semble pertinent de se réunir 1 fois par mois. Les dates de réunions ont été définies jusqu'à la séance de juin
- Les réunions se tiendront alternativement :
 - **les 1^{er} jeudi et 1^{er} mardi de chaque mois, en Mairie à 18h15**

Les dates et ordres du jour de réunion à venir sont définis en clôture de chaque séance et sont reportés sur le compte rendu de réunion.

Le compte-rendu est envoyé par mail à l'ensemble des membres du Conseil.

- Sans remarque de leur part sous une semaine qui suit la date d'envoi, celui-ci est considéré comme approuvé par le Conseil.
- En cas de remarques formulées par un ou plusieurs membres, le compte rendu sera débattu lors de la séance suivante

- La validation finale du compte rendu sera faite lors de la séance suivante.

Les sujets traités par le Conseil de la Vie Associative pourront émaner soit d'une demande de la collectivité, soit d'un souhait de réflexion de la part du monde associatif.

- Dans le cadre de leurs missions, les membres du conseil pourront débattre de différents sujets et seront amenés à statuer
- L'approbation d'une motion se fera, dans la mesure du possible sous forme de consensus. Si aucune solution ne se dégage de cet échange, le conseil procédera au vote.
 - Vote à main levée
 - Le Conseil compte 13 voix. 8 seront nécessaires pour valider/invalidier une notion
 - les voix sont réparties entre les différents binômes (titulaires et suppléants).
 - 1 voix par binôme

Le Pôle Animation de la Vie Locale est chargé de coordonner les relations entre le Conseil de la Vie Associative et la municipalité. Il a pour rôle d'animer conjointement le Conseil dans son fonctionnement de séance et dans le suivi des actions qui en découlent

Le Conseil de la Vie Associative pourra rendre compte de ses actions et réflexions lors de différentes instances communales et présentera un bilan lors de la réunion annuelle des présidents.

Liste des membres du conseil.

Association	NOM	Prénom	Mail	Téléphone	Titulaire / Suppléant
Gars de Roize	CHIRON	Guy	Garsderoize@gmail.com	06/60/28/90/89	Titulaire
Gars de Roize	LAMBERT	Jean Marie	lambert.jmal@orange.fr	07/68/89/66/68	Suppléant
Amicale Boule	BENVENUTO	Marc	marc.benve@gmail.com	06/71/67/80/77	Titulaire
Amicale Boule	ORSINI	Nicole	lucette.orsini@free.fr	06/66/38/55/32	Suppléant
La Vaillante	BRUN	Sylvie	Sylvie-a.brun@wanadoo.fr	06/80/60/36/13	Titulaire
La Vaillante	MARTIN	Charlotte	sacha-19@hotmail.fr	06/71/09/31/33	Suppléant
Voreppe Basket Club	SOUID	Mourad	presidencevbc@gmail.com	06/72/62/80/96	Suppléant
Voreppe Basket Club	BATY	Anthony	presidencevbc@gmail.com	06/60/40/09/81	Titulaire
CITT	TORRES	Alexia	alexia.t.38@gmail.com	06/19/21/81/78	Titulaire
CITT	CHOCHILLON	Emmanuelle	e.chochillon@gmail.com	06/78/06/90/41	Suppléant
Voreppe Savate Club	DINA	Jean	jean_dina@yahoo.fr	06/67/84/52/42	Titulaire
Voreppe Savate Club	ALBEROLA	Nicolas	vscclub38@gmail.com	06/20/25/53/23	Suppléant
MJC de Voreppe	JACCAZ	Yves	yves.jaccaz@laposte.net	06/33/97/28/33	Titulaire
MJC de Voreppe	COTE	Lise	liscote@sfr.fr	06/50/23/94/80	Suppléant
Courir à Voreppe	RIPOCHE	Marie-Thérèse	mtripoche@live.fr	06/41/75/01/17	Titulaire
Courir à Voreppe	PLATEL	Anne	anneplatel07@gmail.com	06/26/1082/58	Suppléant
Sacanotes	RAGAZZONI	Jean-Louis	sacanotes.voreppe@gmail.com	06/80/45/90/52	Titulaire
Sacanotes	ALMOSNINO	Laurence	laurence.almosnino@gmail.com	06/87/94/40/75	Suppléant
FCPE	RAGAZZONI	Amel	amel015@hotmail.fr		Suppléant
FCPE	POTY-BARBOSA	Jeanine	contact.fcpe.voreppe@gmail.com		Titulaire
OMS	FOURNIER	Nadine	nadine.fournier3@wanadoo.fr	06/15/41/13/39	
OMS	SANTORO	Charles	ch.santoro@free.fr	06/52/75/46/30	
Elus de l'opposition	FROLET	Cecile	cecile.frolet@ville-voreppe.fr	06/64/86/08/47	
Elus de l'opposition	SENTIS	Fabienne	fabienne.sentis@ville-voreppe.fr		
Elus de la Majorité	LOPEZ	Stéphane	stephane.lopez@ville-voreppe.fr	06/58/17/57/30	
Elus de la Majorité	CARRARA	Christine	christine.carrara@ville-voreppe.fr		

Calendrier des Réunions à venir :

Jeudi 4 janvier 2018, mardi 6 février 2018, jeudi 1^{er} mars 2018, mardi 3 avril 2018, jeudi 3 mai 2018, mardi 5 juin 2018.

Présidence et secrétariat de séance

Séance du jeudi 4 janvier 2018

Présidence : Sylvie BRUN

Secrétariat : Emmanuelle CHOCHILLON